



COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 Septembre 2020

Le Conseil Municipal, réuni le 24 septembre 2020 sous la présidence de Mr Guy SAUVAITRE, Maire, a pris les décisions suivantes :

- Dans l'attente de l'ouverture de l'accueil de loisirs de Couhé le mercredi matin, un avis favorable est donné à la mise en place d'une garderie provisoire le mercredi de 7h30 à 12h30 pour les enfants dont les deux parents travaillent. Le tarif est fixé à 2€/heure. La rémunération de l'éducateur sportif intervenant de 9h30 à 11h30 est fixée à 28 €/heure.
- En raison de la démission de Mr Thomas ARNAUD suite à son changement de domicile, et à son remplacement par Mr Frédéric SEMY au sein du Conseil Municipal, la composition des commissions communales est revue.
- Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens appartenant à
  - Consorts DIDIER, situé 5Route de Civray
  - Consorts RICHARD, situé 11 rue du Calvaire